



PÔLE DE COOPÉRATION
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES
EN PAYS DE LA LOIRE

**MUSIQUES ACTUELLES,
DEVELOPPEMENT DURABLE et RESPONSABILITE SOCIETALE**

Développement durable et la RSO : des outils de structuration durable !

Définition

La notion de responsabilité sociétale intégrée à une organisation (RSO) est une approche nouvelle qui invite les organisations, les associations, à maîtriser, à surveiller, et à améliorer l'impact de leurs choix, de leurs décisions, sur :

- l'environnement,
- la sphère sociale (conditions de travail, loyauté des pratiques),
- la sphère économique (développement local, achats responsables).

Cette approche permet aux acteurs à la fois :

- d'anticiper les risques,
- d'améliorer des pratiques potentiellement devenues statiques (santé au travail, dialogue avec des parties prenantes, utilisation de ressources durables, etc.)
- ou encore valoriser leurs actions et leurs savoir-faire.

La RSO invite l'organisation à :

- comprendre qui est impacté par son activité, et ainsi identifier les parties prenantes,
- améliorer le dialogue avec ces parties prenantes, afin d'enclencher un changement dans les relations (approvisionnement des fournisseurs, communication), auprès des partenaires etc.).

Cette approche peut se concrétiser par une démarche individuelle d'une organisation, ou alors une démarche plus collective pour une filière, ou un territoire.

Une norme iso international et universelle, mais également libre d'interprétation !

Il existe 7 axes qui sont définis à travers une norme ISO 26000 :

- 1 - Gouvernance
- 2 - Droits de l'homme
- 3 - Relations & conditions de travail
- 4 - Environnement
- 5 - Loyauté des pratiques
- 6 - Questions relatives aux consommateurs
- 7 - Communautés et développement local

Ces 7 axes sont ensuite déclinés en 40 sous domaines d'actions qui renvoient eux-mêmes à des champs d'actions opérationnels.

La norme a été écrite à l'issue d'un long processus de concertation qui aura duré 2 ans dans lequel 56 pays se sont réunis pour trouver ensemble la meilleure façon de parvenir à contribuer au développement durable. Ainsi, elle s'adresse à toutes organisations, à toutes filières, à tous acteurs. Il n'y a aucune obligation de certification (contrairement aux autres normes ISO). Elle réunit plusieurs visions de la « bonne démarche responsable » et fera l'objet de révision sur certains chapitres au fur et à mesure des années (tous les trois ans : 2010-2013, 2013-2016 etc.).

Pourquoi s'engager dans une démarche RSO ?

Le Développement durable et les Musiques Actuelles

La prise en compte de l'importance du Développement durable dans le secteur des Musiques Actuelles n'est pas nouvelle. Nous avons vu éclore des éco-manifestations et des projets visant à réduire l'impact écologique de certaines activités. Pour autant, l'appropriation des concepts reste difficile. Trop souvent pris uniquement sous le prisme exclusif de l'écologie, les acteurs n'appréhendent pas l'étendue des champs couverts par le développement durable. Et pour beaucoup, cela nécessiterait des moyens financiers qu'ils n'ont pas.

Une réflexion déjà engagée

Au sein des structures adhérentes,

- A travers les démarches d'Agenda 21 des collectivités auxquelles les acteurs ont été associés,
- A travers des initiatives militantes et proactives,

Au sein du Pôle,

- A travers son projet actuel, ses chantiers, ses réflexions, sa vie associative, ses outils (schéma régional), sans utiliser les termes et grilles d'analyse de la RSO ou du DD,
- A travers un premier atelier lors des RDV du Pôle de St-Nazaire,
Cf. <http://www.lepole.asso.fr/index.php?pid=actualites&actu=293&pos=24>
Cf. http://www.lepole.asso.fr/fichiers/biblio/Synthese_Atelier_DD_RSO_RDV_POLE_avril_2013.pdf
- A travers l'adhésion du Pôle au Comité 21,

Au sein d'autres réseaux et fédération sur lesquels il est possible de s'appuyer,

- Le collectif des festivals bretons engagés dans le développement durable et solidaire (FEDDS) a débuté un travail depuis 2009 à travers une charte, la mise en place d'agenda 21 au sein des festivals puis autour d'actions collectives (évaluation de l'utilité sociale, échanges de pratiques, plan de déplacement des festivaliers,...).
- Le RAMA (Réseau Aquitain pour les Musiques Actuelles) travaille depuis 2012 sur la question de la RSO. Après un diagnostic interne à la structure et une appropriation de la notion de RSO, le RAMA a mis en place une formation interne pour acquérir de nouveaux outils et les disséminer au sein du réseau.

Au sein de la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC),

- A travers un atelier spécifique croisant les problématiques de RSO et d'évaluation.

Objectifs généraux

- Professionnalisation de la filière par la montée en compétences des équipes sur ces thèmes.
- Recherche d'une plus forte cohésion entre acteurs de la filière musicale.
- Cohérence entre les pratiques professionnelles et les valeurs des structures.
- Reconnaissance des musiques actuelles comme filière économique régionale.
- Anticipation les nouvelles et futures priorisations des politiques publiques.
- Capitalisation et valorisation des expériences.

Plan d'action

Le projet : 3 processus synchronisés

- 1) **Une démarche régionale spécifique aux festivals**, d'éducation et de formation au DD et à la RSO, aboutissant à des actions de mutualisation et de valorisation (utilité sociale, pratiques,...)
- 2) **Une démarche de type Agenda 21 concernant la structure Pôle** en tant que tel,
- 3) Et par extension de ces deux processus, **un élargissement des deux démarches à la filière**, à travers l'ensemble des acteurs adhérents.

Axe 1 – Démarche « Festivals »

Objectifs spécifiques :

- Permettre aux festivals de monter en compétences sur la notion de développement durable et notamment la **notion d'économie circulaire**.
- Favoriser l'expérimentation dans les festivals de **nouvelles pratiques de développement local et d'interaction humaine territoriale**.
- Sensibiliser les parties prenantes des festivals à l'importance du développement durable pour la survie d'un événement festif et responsable de territoire.

A travers une démarche dite « intégrée », le projet d'éducation au développement durable sur les territoires vise à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes* des festivals « musiques actuelles » de la région à l'importance que le territoire représente pour les festivals en termes de ressources et que ces derniers nourrissent également les territoires au-delà de l'aspect événementiel. Les festivals intègrent l'économie circulaire des bassins de vie.

Face à une situation de concurrence accrue dans le secteur des festivals, la prise en compte de l'importance de son ancrage territorial et de l'interdépendance d'un développement local, qu'il soit économique ou social, est primordiale pour la survie de ces projets reposant sur un socle relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et des valeurs humanistes.

** organisateurs, bénévoles, partenaires publics, partenaires privés, mécènes, prestataires, publics des festivals, populations locales.*

Espaces de travail et de suivi :

- **Un comité de pilotage régional** animé par Le Pôle et le Comité 21,
- et composé de :
 - Représentants de festivals de la région (Z'Eclectiques, 3 éléphants)
 - la DREAL, l'ADEME,
 - la Région des Pays de la Loire, la DRAC,
 - la Chaire « développement humain durable et territoires » de l'École des Mines,
 - Cabinets de conseils,
 - ...
- **Un groupe de travail « festivals »** : tous les festivals qui le souhaitent...

Phasage : (Durée : 18 mois, de Mars 2014 à Novembre 2015).

Préfig - Novembre 2013 : Réunion du groupe de travail « festivals » au Mans, et présentation du projet.

Préfig - Décembre à février : Recherche de financement (Ademe, Dréal,...).

Préfig - Janvier à Février 2014 : Constitution du comité de pilotage.

Mars/Avril 2014 : Sensibilisation des festivals, initiation, et validation du plan d'action, de la grille d'entretien/diagnostic sur les bonnes pratiques et attentes en matière de développement durable.

Mai à Juin 2014 : Conduite des entretiens/diagnostic

Juin à Septembre 2014 : Analyse des acquis, des besoins et attentes exprimées, puis construction de modules d'(in)formation et de partage d'expériences, sur les sujets pressentis suivants :

- La gouvernance et place des bénévoles
- Economie circulaire - Nouveaux modes de financement, implantation locale
- Accueil des publics - Accessibilité, Réduction des risques, transports
- Consommer responsable : Maîtrise des consommations, communication, politique d'achats

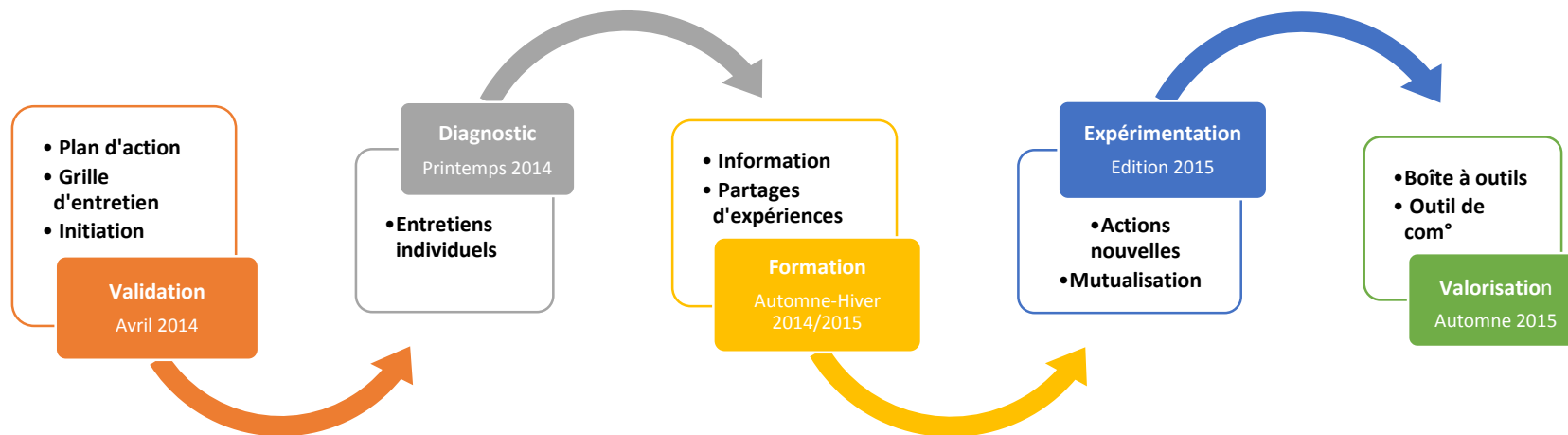
A partir de l'automne 2014 : Actions d'(in)formation et de partage d'expériences.

Printemps/Été 2015 : Expérimentations et nouvelles actions par les festivals.

Automne 2015 : Bilan des nouvelles actions, et création d'une boîte à outils, action de valorisation.

Livrable possibles :

- Boîte à outils valorisant les bonnes pratiques auprès des acteurs culturels et institutionnels.
- Fiches actions.



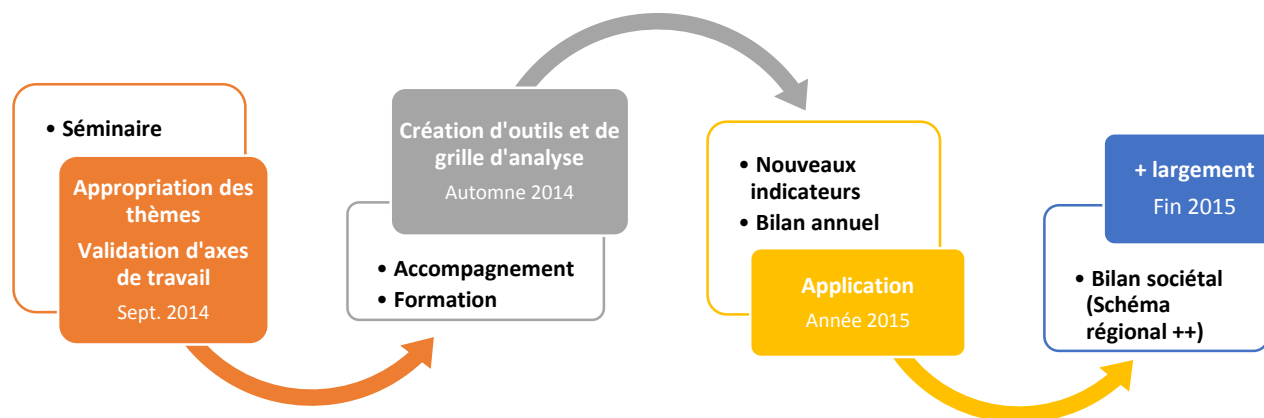
Axe 2 – Démarche « Pôle »

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la montée en compétences de l'équipe du Pôle sur les questions de RSO/développement durable, en tant que tête de réseau.
- Construire de nouveaux indicateurs d'évaluation des actions portées par le Pôle en région.

Espaces de travail et de suivi :

- **Conseil d'administration**
- **Commission spécifique** « Vie associative »



- Questionnaire de satisfaction

Axe 3 – Démarche « Filière / Adhérents du Pôle »

Objectifs spécifiques :

- Permettre une dissémination des pratiques de RSO/développement durable au sein de la filière musicale.
- Construire de nouveaux indicateurs d'évaluation des actions portées par les structures musicales en région.

